

Action syndicale

Annuler tous les rendez-vous :

- Pour les consultations
- Pour les examens
- Pour les opérations

Travailler sans aucun rendez-vous :

- Fermer à temps le cabinet pour respecter les créneaux horaires et évacuer sa salle d'attente
- Si afflux de patients : une heure avant l'heure de fermeture

Certificats d'incapacité de travail :

- Limiter à un jour si :
 - l'état de santé du patient ne justifie pas une incapacité prolongée
 - le patient est mobile
 - le patient peut se présenter au cabinet ou à l'hôpital le lendemain

Travailler comme les salariés au sein de l'EHL :

Semaine de 37 heures soit 1924 heures sans les congés, la formation continue, les congés de maladie et autres compensations pour le travail de nuit, les disponibilités, les grades, etc

Il en résulte un travail effectif de 1506 heures et la dotation des hôpitaux en infirmières se fait sur la base de 1506 heures de travail infirmier annuel.

Ce qui nous ramène à une semaine effective de 29 heures sans les congés, la formation continue, les congés de maladie et autres compensations pour le travail de nuit, les disponibilités, les grades, etc

Pour un poste infirmier au sein de l'hôpital assuré 24 heures sur 24 la CNS doit financer 5.82 infirmières avec un coût moyen annuel de 90000 € pour la CNS par infirmière :

- Un poste : $365 \times 24 = 8760$ heures de travail annuel
- Dotation : $8760 / 1506 = 5.82$ infirmières

Propositions pour les médecins et médecins dentistes :

Travailler 30 à 35 heures par semaine en tout et pour tout avec les gardes et les disponibilités

- Pour les médecins généralistes : semaine de 30 à 35 heures
 - Ouverture des cabinets le matin de 8 à 13 heures au maximum
 - Faire les visites demandées avant 12 heures pour les patients dépendants
 - Assurer les gardes au sein des maisons médicales à partir de 20 heures dans la semaine et 23 heures le samedi, le dimanche et les jours fériés
- Pour les médecins dentistes : semaine de 30 à 35 heures
 - Ouverture des cabinets le matin de 8 à 13 heures au maximum

Proposition pour les médecins spécialistes :

- Pour les médecins spécialistes sans activité hospitalière : semaine de 30 à 35 heures
 - Ouverture des cabinets le matin de 8 à 13 heures au maximum
 - Faire les visites demandées avant 12 heures pour les patients dépendants
- Pour les médecins spécialistes avec une activité hospitalière : semaine de 30 à 35 heures
 - Ouverture des cabinets médicaux de préférence le matin de 8 à 12 heures ou l'après-midi de 14 à 17 heures
 - avec un maximum de 20 heures par semaine d'activité de cabinet
 - Assurer les gardes au sein des hôpitaux sur une base de 12 heures voir 24 heures maximum
 - Assurer une présence accrue au sein du service des urgences de l'hôpital
- Pour les médecins radiologues : semaine de 30 à 35 heures
 - Assurer un service le matin de 8 à 12 heures
 - avec un maximum de 20 heures par semaine d'activité de cabinet
 - Assurer les gardes au sein des hôpitaux sur une base de 12 heures voir 24 heures maximum
- Pour les médecins anesthésistes – réanimateurs : travail de 36 heures par semaine
 - Assurer la continuité des soins par tournée de 12 ou 24 heures :
 - Service de réanimation : 24 heures sur 24
 - Bloc opératoire :
 - Une salle pour les urgences 24 / 24 heures
 - Une salle pour des opérations programmées à raison de 6 heures par jour, 5 jours dans la semaine
 - Consultations pré anesthésiques : 2 heures par jour, 5 jours par semaine
 - SAMU : 24 heures sur 24 dans les trois régions du pays

Mesures de sécurité au sein des hôpitaux

- Mettre un médecin expérimenté dans le tri des patients se présentant comme urgence à l'hôpital.
- Ne pas confier le tri uniquement à l'infirmière, mais assurer un tri médical ensemble avec l'infirmière
- Renforcer la présence des médecins spécialistes au sein du service des urgences
- Mettre à disposition un SAMU supplémentaire de 8 heures à 20 heures dans les régions du Sud, du Centre, éventuellement du Nord

Mesures de sécurité au sein des maisons médicales

- Renforcer éventuellement le nombre de médecins au sein des maisons médicales
- Vérifier régulièrement le degré d'urgence des patients au sein de la salle d'attente et déterminer en fonction du degré d'urgence le rythme de la consultation